

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

M. Beauvry

Echo du Collège de Montmort



II Année. No. 12. MARIVILLE, SAMEDI, 20 DECEMBRE 1873. Abnt. \$0.25

CHRONIQUE.

8 Déc. Lundi. Aujourd'hui, fête des Congréganistes et des Zouaves. Quel grand jour pour l'écolier ! Quelle solennité pour l'enfant de Marie !

C'est le 8 Décembre que tous les enfants bien nés célèbrent leur mère ; c'est en ce jour que ceux qui sont ou qui désirent être les vrais enfants de l'Immaculée renouvellent ou font pour la première fois profession de l'Immer. Mais que dis je ? ... Est-ce que toute âme raisonnable, tout enfant qui possède un cœur, n'aime pas sa mère dès les premiers instants de son existence ? Après le nom de Jésus n'est-ce pas celui qu'il prononce avec le plus de contentement, de joie naïve ?

Le temps était magnifique ; la nature capricieuse avait échangé son froid manteau de neige contre un habillement printanier et son humeur glaciale contre un doux zéphir.

Il y eût affluence à l'Eglise paroissiale. Le peuple s'attendait sans doute à quelque chose de solennel. Car l'Immaculée-Conception est vraiment une fête patronale pour la paroisse. Les morceaux de chant improvisés pour la circonstance furent exécutés avec un ensemble parfait. Sans exagérer, je puis en dire autant de l'orchestre qui s'est vraiment surpassé en cette circonstance. Car, remarquez, chers lecteurs, que les messieurs qui font partie de l'orchestre ne sont encore que des *commençants* ; malgré leur peu d'exercice, ils ont fait preuve d'habileté.

Courage donc ! !

L'orgue se tait, le chant cesse, les dernières notes de l'orchestre se perdent en soupirant dans les voûtes du temple ; tout le monde fait silence ; Mr. Girard montait en cérémonie en chaire. S'il n'en avait d'abord averti son auditoire, personne n'aurait cru qu'il improvisait.

Après le dîner eut lieu l'engagement des Zouaves Pontificaux.

La bannière pontificale était adossée au mur ; un magnifique tapis couvrait le parquet ; six sièges d'honneur avaient été préparés pour les Officiers des Zouaves. Chacun d'eux suivi de son ordonnance, en présence du drapeau du Pape, prononça à haute voix la formule de l'engagement : *Je m'engage sur l'HONNEUR à observer pendant un an tout ce qui est requis pour être un excellent zouave pontifical*

Après son engagement, l'on apposa sa signature dans les archives de la milice du Pape. J'ai bien là sur le bout de la langue quelque chose que je voudrais dire, mais je ne sais trop comment m'y prendre pour l'offenser personne. Tenez ! je crois qu'il vaut mieux me taire et vous la laisser deviner si possibilité il y a ; et vous ne m'en voudrez certainement, n'est-ce pas ? Ah ! si je croyais que le silence pourrait vous indisposer de quelque façon que ce soit, plus de secret ; j'ai toujours pris le plus grand soin de ne jamais me brouiller avec personne, et jé ne veux pas commencer par vous, cher lecteur. Ainsi, entendons-nous avant de nous quitter ; si la curiosité vous presse trop, dites le moi, et vous saurez tout au prochain numéro.

A cinq heures et demie, il y eût réception de cinq congréganistes, décoration de 29 zouaves et de 37 légionnaires, puis Salut solennel et bénédiction du Très Saint Sacrement.

La Milice du Pape, dans ce collège, est l'œuvre du Rev. M. Dauray ; c'est lui qui le premier l'établit dans cette maison ; c'est lui qui le premier a vu, saisi, compris tout le bien qui pourrait en résulter, enfin c'est lui, qui le présente, a mis dans les mains des autorités ce moyen infailible de réussir auprès des élèves. Mais je dirai aussi que c'est le Rev. Mr. Beauvry qui a eu l'honneur de l'établir sur les bases solides.

Puissent les écoliers répondre aux vœux du zélé directeur ! !

11 Déc. Jeudi. Ah ! c'est aujourd'hui con-

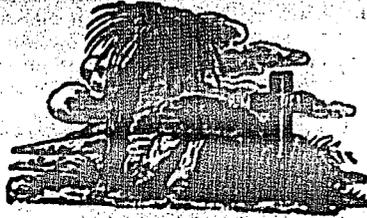
ECHO DU COLLEGE

grande pour ceux qui n'ont le privilège d'aller voir leurs parents. Mais une chose inquiète l'écolier : est-ce grand congé ?

A la requête des écoliers, Messieurs les Philosophes vont demander ce congé, et il ne leur est pas refusé.

Il n'y a pas encore de Cour aujourd'hui. Il y a bientôt trois semaines que nous n'avons pu jouir de cet agréable passe-temps, mais en retour on dit que Dame Discorde a fait plusieurs campagnes, et qu'il y aura grand nombre de causes plus ou moins amusantes.

P. SAURETH.



NÉCROLOGIE.

Mercredi, le 18 courant, Mr. Félix Franchère succombait à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Cette nouvelle fit l'impression la plus profonde sur tous ceux qui avaient eu occasion de le connaître, et par conséquent, d'apprécier ses généreuses qualités.

Les institutions de cette localité perdent en ce libéral citoyen un puissant protecteur. Aussi, la douleur fut-elle grande quand on vint leur annoncer cette mort inattendue.

Ces jours derniers encore, elles jouissaient des nombreux bienfaits de sa généreuse libéralité; et la mort est venue l'enlever avant qu'elles aient pu lui payer au moins une partie de la dette de reconnaissance qu'elles avaient contractée envers lui.

La mort a été prompte dans son œuvre: quelques heures s'étaient à peine écoulées depuis les premiers symptômes de la maladie que Dieu l'appelait à son tribunal. Mais le vrai chrétien n'est jamais surpris par cette voix toute-puissante, son Amour est toujours prêt à se présenter devant son Juge.

Ce Juge Suprême est aussi un Dieu de bonté: il ne permet pas que la mort vienne surprendre un de ses serviteurs fidèles et dévoués sans l'avertir au moins intérieurement; c'est une partie de la récompense qu'il voulait lui accorder pour les généreux sacrifices qu'il

s'est imposés pour Lui et sa sainte Religion.

Il n'y a encore que quelques jours, profitant des exercices de la Neuvaine de St. François Xavier, — neuvaine qu'il a faite avec une régularité exemplaire, — il s'approchait de la Sainte Table pour recevoir son Dieu une dernière fois sur la terre. On aurait dit qu'il entendait déjà la voix puissante de son Créateur l'appelant au jugement dans un avenir prochain, tant étaient grandes sa piété et sa ferveur.

L'attaque de la maladie fut forte et puissante dès son début, mais le Seigneur n'a pas voulu que celui qui avait été le soutien et le protecteur reconnu du pauvre et de l'orphelin, que celui-là fût privé des derniers secours de la religion: il voulait tout accorder à celui qui n'a jamais su refuser.

Mr. P. Franchère s'est toujours montré généreux; le Seigneur a été libéral à son égard. Ce doit être aussi notre ligne de conduite. Que l'expression des sentiments de notre reconnaissance la plus grande et du plus profond regret ne se traduise pas seulement par des larmes, sincères il est vrai, mais aussi par de ferventes prières!

R. I. P.

Une Réflexion

Il n'est pas toujours aisé à l'homme de se soustraire aux sentiments que la nature suscite en lui, et quelque peu raisonnés et raisonnables que soient ces réflexions, il ne peut cependant pas toujours empêcher son esprit de s'y arrêter; voilà pourquoi l'on voit quelquefois les idées les plus bizarres distraire le cerveau le plus sain et le plus volumineux; et si par hasard, un jeune homme, qui est encore à parcourir les phases de la vie collégiale, qui n'a d'autre expérience que celle qu'il a puisée dans ses livres ou reçue de ses maîtres, si, dis-je, ce jeune homme se trouve embarrassé dans des problèmes trop étendus pour son intelligence, doit-il pour cela être blâmé? non sans doute. Car quel est le professeur assez sévère pour faire un crime à un élève de ne pas comprendre une question (quo ses auteurs ne lui définissent pas clairement), et qu'il n'a pu encore se faire expliquer?

Voilà quelques considérations de nature à diminuer mes craintes et à m'enhardir au point de me rendre, sinon téméraire, au moins assez brave pour reproduire certaines réflexions qui ont déjà sans

DE MONNOIR

doute frappé d'autres imaginations avant d'assaillir la mienné.

Il y a quelques semaines nous étions en plein hiver; la terre avait revêtu son manteau couleur d'hermine; Novembre, profitant du décroissement de Phébé avait commencé avant le temps une saison qui menaçait d'être longue et surtout rigoureuse; mais cette émanipation lui fut fatale, à peine est-il à son terme que son successeur se hâte de détruire le fruit de ses travaux: d'un seul regard il fait disparaître cette couche épaisse qui faisait le désespoir des patineurs, il la liquéfie pour la rassembler ensuite dans les marais, et, après une seconde métamorphose, la condamne à être foulée de nouveau aux pieds.

Mais ce printemps durera-t-il longtemps? non, sans aucun doute; ce n'est qu'une ombre qui passe, c'est le dernier effort de la nature; bientôt le froid, le vent, la neige, les tempêtes viendront nous désabuser et nous faire voir le peu de durée des choses d'ici-bas. Et quelle différence y a-t-il entre les êtres aveugles et innombrés et ceux qui sont doués d'une âme et d'une intelligence, c'est-à-dire l'homme?

Sa jeunesse est un printemps dont les fleurs n'ont pas même le temps de s'épanouir; l'aurore qui voit leurs corolles s'ouvrir et répandre leurs premiers parfums les voit à son coucher fanées et dispersées en autant de lambeaux qu'elles avaient de parties; ou si, par hasard, ce premier âge vient à vaincre les nombreux obstacles qui s'élèvent sur son passage, les ardeurs d'un soleil brûlant le sécherissent et lui enlèvent sa première beauté; c'est-à-dire que le feu des passions s'empara de ce jeune cœur, il le saisit, le transporte, lui fait concevoir les projets les plus coupables ou au moins les plus insensés, et enfin le consume lentement sans chaleur et sans flammes:

.....quum spinosis ignis supponitur herbis.
Alors arrive l'automne, cette saison triste et morne; le vent des nuuvales inclinations, qui n'avait pas été comprimé dès son premier souffle, est maintenant trop fort et trop furieux pour laisser espérer quelque repos; il est dans toute sa force; sa rage est à son comble, et les quelques obstacles qui entravent sa course effrénée ne servent qu'à lui donner un nouvel élan et une nouvelle vigueur. Quelquefois le rayon d'un soleil bienfaisant viendra fondre pour un moment cette glace qui couvre l'horizon, l'haleine tiède du Notus dissipera les nuages amassés depuis longtemps; mais ce n'est qu'une ombre, ce n'est qu'un songe que la réalité fera bientôt évanouir dans le réveil de la mort.

Voilà la vie de l'homme: un jour, une heure, un instant dont la durée, quelque soit sa longueur, est encore trop courte pour être comparée à cette autre existence qui n'a ni jour ni nuit, qui ne se succède point, parce qu'elle est une et indivisible: l'Éternité.

La vie de l'homme, c'est une goutte d'eau qui se perd dans l'immensité des mers, c'est un grain de sable qui occupe un espace imperceptible, c'est un atome dont les dimensions n'ont qu'une étendue géométrique; voilà l'homme, voilà ce roi de l'univers, voilà ce géant qui s'élève presque jusques à Dieu par son esprit, et qui est enchaîné ici-bas par les liens de la matière. C'est un tout composé d'éléments hétérogènes se livrant sans cesse une lutte cruelle et acharnée, et qui ne finira que par le triomphe de l'un sur l'autre; c'est le champ de bataille de deux puissances contrairement opposées, forcées cependant d'exister ensemble, de se suivre l'une et l'autre, de s'entraider tout en ayant toujours les armes à la main et prêtes à s'anéantir si leur pouvoir s'étendait jusque là.

Comment expliquer ce problème qui paraît impossible à résoudre? où trouver sa réponse?

Il faut de toute nécessité remonter à une source plus éloignée; il faut convenir qu'il est au-dessus de nous un Être supérieur; c'est cet Autre qui coordonna ainsi toute chose; c'est cet Autre ou plutôt, c'est Lui, car hors de Lui il n'y a rien, c'est l'Être Suprême, c'est l'Être par excellence, c'est l'Être *in se et a se*, en un mot c'est Dieu.

Voilà la solution que les plus grands philosophes ont trouvée lorsqu'ils ont jugé les choses d'après la saine raison; tandis que les faux ou demi savants, après avoir fait calcul sur calcul, établi proportion sur proportion, ajouté folie sur folie n'en sont toujours venus qu'à cette conclusion peu satisfaisante: qu'ils comprenaient moins que le reste des autres hommes, à cause du double voile d'orgueil et d'incrédulité qui les empêchait de trouver dans la nature ce qu'ils cherchaient inutilement dans leur esprit fourvoyé.

Sortons donc au plus tôt de ce dédale inapplicable, de peur de nous égarer dans son réseau trompeur, et suivons la route que nous enseignent la religion et la bonne foi!

QUIBAN.

HISTOIRE PARLEMENTAIRE.

DEUXIÈME PARLEMENT.

IÈRE Session.

Quelques contestations d'élection furent faites, mais la chambre ne s'en occupa nullement, quoiqu'elles fussent fondées en fait et en droit.

Lord Dorchester était parti de Québec, le 9 juillet 1786, laissant à la tête du gouvernement, le général Robert Prescott, sous l'administration duquel s'ouvrit, le 24 Jan. 1797, la première session du second parlement du Bas-Canada, dans la 37ième année du règne de Georges III.

Conformément aux brefs d'élection émanés le 3 juin 1796, les élections générales eurent lieu, dans le cours de l'été; plusieurs membres du premier parlement refusèrent de briguer de nouveau le suffrage populaire; plusieurs autres ne furent pas réélus, car sur cinquante, trente-six nouveaux députés entrèrent.

La fraction anglaise ne négligea aucun moyen pour augmenter sa représentation, mais ses efforts furent vains. Plusieurs officiers rapporteurs, créatures du gouvernement, employèrent la violence et la fraude pour faire triompher les candidats officiels.

M. A. Panet, député de Leinster, fut de nouveau réélu orateur de l'assemblée malgré l'opposition du parti anglais qui avait proposé M. Young et la défection de quatre canadiens.

Dans son discours, le général Prescott mentionna le traité de commerce conclu entre l'Angleterre et les États-Unis exprimant l'espoir que le Bas-Canada en bénéficierait, et demanda que les pouvoirs accordés à son prédecesseur par le bill concernant les étrangers, lui fussent continués. Des pouvoirs extraordinaires permettaient à l'exécutif d'arrêter toute personne suspecte ou soupçonnée de haute trahison, de la détenir selon bon plaisir sans procès, sans même lui faire connaître pourquoi on l'emprisonnait.

En 1810, la chambre refusa de continuer cette mesure qui avait donné lieu à bien des actes arbitraires et tyranniques.

Pendant le cours de la session, M. Wm. Grant, député de la Haute-Ville, Québec, proposa qu'il fut résolu que pour l'éducation de la jeunesse, il était nécessaire qu'une université fut fondée, sur des principes libéraux, aussitôt que les circonstances le per-

mettraient. Cette proposition fut rejetée par une majorité de quinze voix.

La chambre présenta une adresse au lieutenant-gouverneur l'enjoignant de vouloir bien lui donner instruction de constituer de nouveaux palais de justice dans les cités de Québec et de Montréal, et dans le Comté de Gaspé.

Elle présenta aussi une adresse complémentaire au général Robert Prescott à l'occasion de sa promotion au grade de gouverneur général. (28 avril 1797.)

La session fut close le 2 Mai, et les six bills suivants furent sanctionnés :

Cap. I. Acte qui continue pour un temps limité, un acte passé dans la 26ième du reg. de S. présente M., intitulé : « Acte qui fait une provision temporaire pour le règlement du commerce entre cette Province et les E. U. de l'Am. par terre ou par la navigation intérieure. » [Expiré.]

Cap. II. Acte qui continue un acte passé dans la 36ième du R. de S. M. intitulé : « Acte qui continue certaines parties d'un acte passé dans la 24ième année du R. de S. M. intitulé : « Acte qui établit des règlements concernant les étrangers et certains sujets de S. M. qui ayant résidé en France, viennent dans cette Province, ou y résident, et qui donne pouvoir à S. M. de s'assurer et détenir des personnes accusées ou soupçonnées de haute trahison; et pour l'arrêt et emprisonnement de toutes personnes qui peuvent, individuellement par des pratiques séditionnaires tenter de troubler le gouvernement de cette Province; » [Expiré.]

Cap. III. Acte qui ratifie, approuve et confirme certains articles d'un accord provisionnel relativement aux droits, conclu entre les commissaires respectifs de cette Province et de celle du Haut-Canada à Montréal, 28 Janvier 1797, et qui leur donne effet; — [Expiré en 1801.]

Cap. IV. Acte pour amender la loi maintenant en force, et pour faire une provision plus efficace pour le pilotage du fleuve St. Laurent, entre le Bassin de Québec et l'Île du Bic et pour améliorer la navigation jusqu'à Montréal. [Rappelé.]

Cap. V. Acte qui continue un acte passé dans la 33ième de S. M., intitulé : « Acte qui permet des Officiers rapporteurs pour les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, pour servir en assemblée. » [Expiré.]

Cap. VI. Acte pour la meilleure préservation du gouvernement de S. M., tel qu'il est heureusement établi par la loi en cette Province. — [Expiré.]

— (Cet acte suspendait l'*habeas corpus* en la guerre européenne.) — [Expiré mai 1798]

[A continuer.]